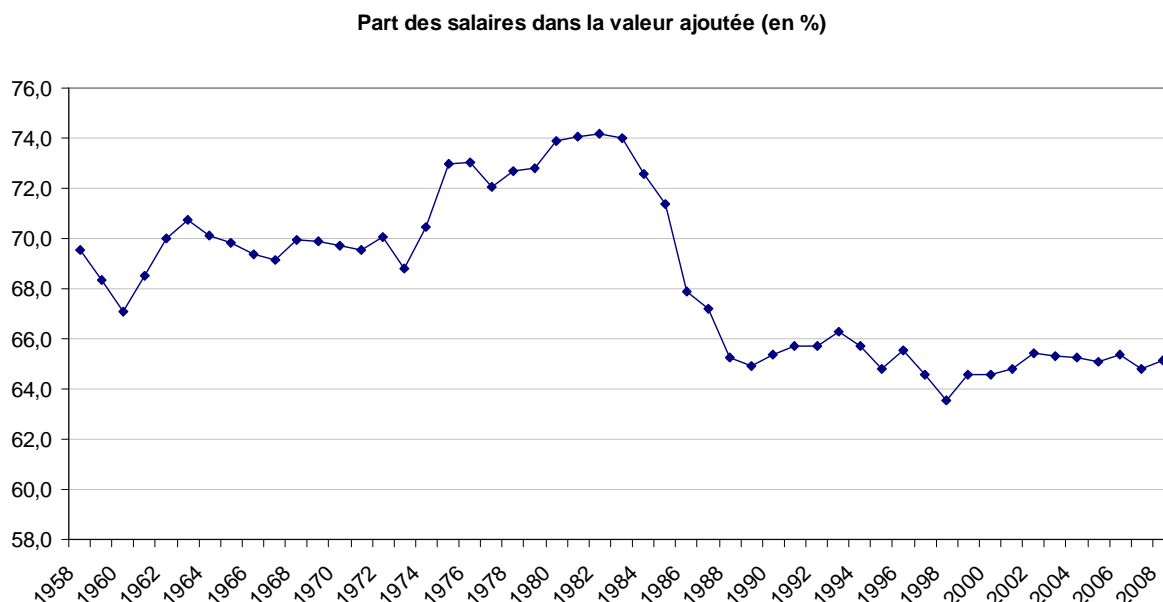


Indicateur n° 7 : Évolution de la part des salaires dans la valeur ajoutée.



Champ : sociétés non financières.

Source : comptes nationaux base 2000, INSEE.

En 2008, la rémunération des salariés, soit les salaires « super-bruts » incluant les cotisations employeurs, constitue 65,1% de la valeur ajoutée des sociétés non financières. Sur la période récente, ce ratio est relativement stable. Toutefois, si l'on observe sur une période plus longue, la part des salaires dans la valeur ajoutée a connu en France des évolutions très contrastées qui distinguent quatre périodes différentes. Elle est relativement stable jusqu'au premier choc pétrolier, puis connaît une période de forte croissance jusqu'en 1984. Depuis, elle a diminué de près de 10 points, et est de nouveau relativement stable depuis 1988, autour de 65 %.

De 1960 à 1973, la France connaît une période de très forte croissance. Avec un taux de chômage faible, les salaires augmentent et les gains de productivité permettent de maintenir les bénéfices des entreprises : la part des salaires dans la valeur ajoutée augmente au tout début des années soixante pour se stabiliser ensuite autour de 70 %.

A partir de 1973, les chocs pétroliers altèrent cet équilibre. La forte hausse des prix qui se développe alors entraîne un accroissement de la rémunération du facteur travail, les salaires étant indexés à l'inflation. Durant les huit années qui suivent, ce phénomène, conjugué au ralentissement économique lié à la crise, contribue à accroître fortement la part des salaires dans la valeur ajoutée de 68,8 % à 74,2 %.

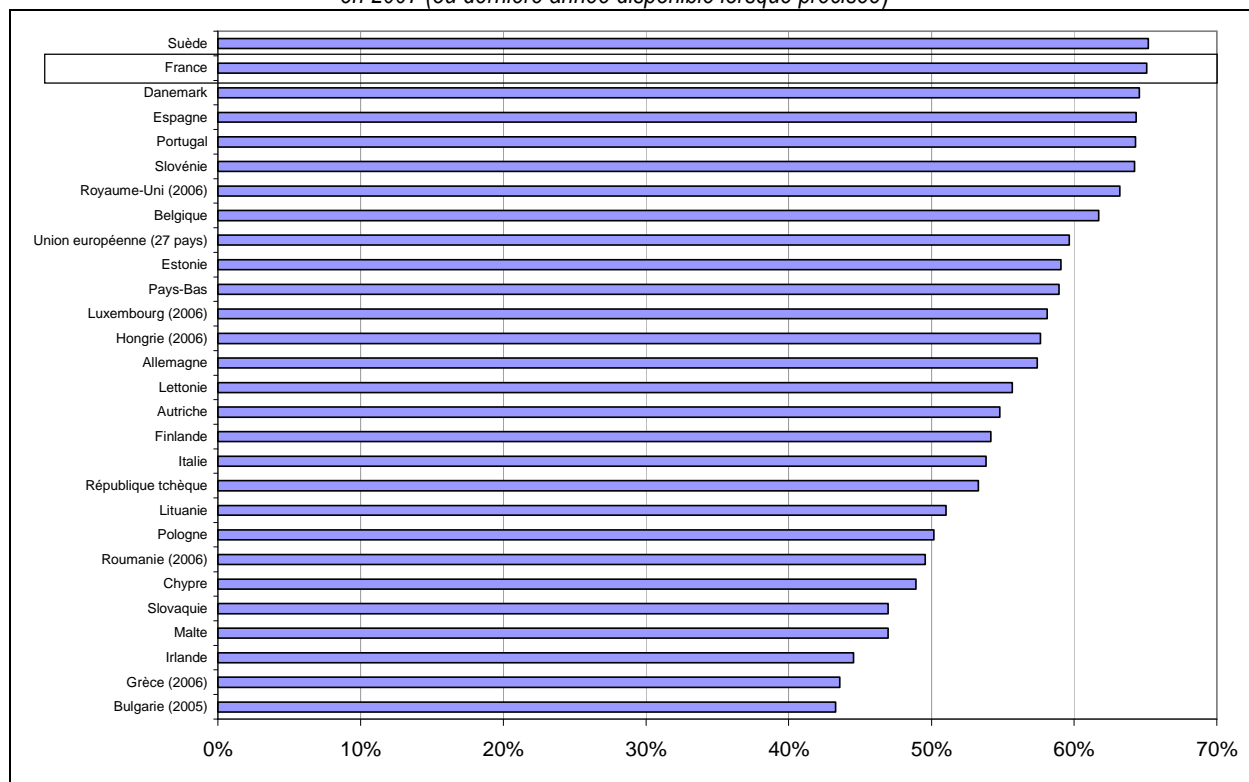
L'année 1982 marque une rupture : le chômage augmente et une politique de modération salariale est mise en œuvre. La lutte contre l'inflation se traduit par un affaiblissement des mécanismes d'indexation des salaires sur les prix. La rigueur salariale observée jusqu'en 1988 se traduit donc par une réallocation de la valeur ajoutée au profit du facteur capital. Le partage de la valeur ajoutée a été fortement marqué par cette politique et la part des salaires dans la valeur ajoutée perd neuf points en six ans.

Enfin, à partir des années 1990, la répartition de la valeur ajoutée reste relativement stable. La part des salaires se situe autour de 65 %, soit un niveau inférieur aux années antérieures aux chocs pétroliers. Toutefois, cette stabilité apparente est le fruit de deux évolutions contraires : une baisse des cotisations sociales employeurs,

d'environ deux points de la valeur ajoutée, et une augmentation à due proportion de la part des rémunérations brutes.

**Part des salaires dans la valeur ajoutée dans les pays de l'Union Européenne
Champ des sociétés non financières**

en 2007 (ou dernière année disponible lorsque précisée)



Source : Eurostat.

Dans l'Union européenne, les salaires représentent en moyenne 60 % de la valeur ajoutée brute des entreprises non financières. La France se situe parmi les pays pour lesquels la part des salaires dans la valeur ajoutée est la plus élevée, derrière la Suède et juste devant le Danemark, l'Espagne, le Portugal et la Slovénie. Toutefois la comparaison entre les niveaux présente des limites : en effet, la valeur ajoutée brute est calculée hors taxes (TVA...) et l'importance de celles-ci diffère selon les pays.

Une comparaison internationale est plus particulièrement pertinente sur les évolutions du partage de la valeur ajoutée depuis les années soixante. Les données disponibles sur le champ des sociétés non financières ne permettent cependant pas de remonter assez loin pour observer ces évolutions dans la plupart des pays européens. Toutefois, de nombreuses analyses descriptives et comparatives des évolutions du partage de la valeur ajoutée en France et dans d'autres grands pays industrialisés ont été réalisées en mobilisant d'autres indicateurs (cf. *Précisions méthodologiques*). Ces études montrent que les grandes évolutions observées en France ont concerné la plupart des pays avancés : une part salariale à peu près stable dans les années 1960, jusqu'à la crise du milieu des années 1970 ; une augmentation brutale par la suite ; puis un retournement de tendance au début des années 1980 avec une baisse régulière puis une relative stabilisation. Ce profil d'évolution s'observe plus particulièrement dans les pays d'Europe continentale tandis que les pays anglo-saxons (États-Unis, Royaume-Uni, Canada) ont connu au cours de cette même période des fluctuations de plus faible ampleur, autour d'un niveau relativement stable.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n°7 :

Le champ étudié est celui des sociétés non financières. Il exclut ainsi les entrepreneurs individuels, qui ne perçoivent pas de salaires, et les entreprises financières et administrations publiques pour lesquelles ce ratio s'interprète de façon différente. La notion de salaire utilisée inclut quant à elle les sommes relatives à l'intéressement et à la participation. Les évolutions observées sont assez voisines de celles d'un autre indicateur calculé par la Commission européenne, la part des salaires dans l'ensemble de l'économie, corrigée des entrepreneurs individuels.

L'INSEE a choisi de se limiter à une série relative aux sociétés non financières afin de neutraliser :

- la baisse observée sur longue période de la part de la valeur ajoutée produite par les entrepreneurs individuels agricoles, liée en particulier à la forte concentration des exploitations agricoles ;
- l'augmentation notable de la part des rémunérations dans la valeur ajoutée du secteur marchand, consécutive à une progression de la salarisation durant les années 1970 et 1980.

Pour des analyses complémentaires sur l'évolution du partage de la valeur ajoutée en France et à l'étranger, on pourra se référer à : M. Baghli, G. Cette et A. Sylvain, 2003, « Les déterminants du taux de marge en France et quelques autres grands pays industrialisés : Analyse empirique sur la période 1970-2000 », Banque de France, note d'étude et de recherche n°99 , ainsi qu'à Ph. Askenazy, 2003, « Partage de la valeur ajoutée et rentabilité du capital en France et aux Etats-Unis : une réévaluation », INSEE, Economie et Statistique n°363-364-365 et le rapport de J.-Ph. Cotis « Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts des rémunérations en France », INSEE, mai 2009.